

PARIS, le 16 février 2012

L'IDENTITÉ JUDICIAIRE SANS OFFICIERS ?

Après l'abandon de circonscriptions de Sécurité Publique, transférées à la gendarmerie, après les fermetures d'écoles de police, c'est aux officiers Chefs de service dans la police technique et scientifique que le ministère s'attaque aujourd'hui, en prévoyant de les remplacer par des ingénieurs, notamment dans les SRIJ et SLIJ.

C'est inacceptable pour les carrières : notre administration supprime allègrement plus de postes de chefs de service du corps de commandement qu'elle n'en crée et ne prend aucune mesure pour permettre la déflation des officiers encore au nombre de 10 500 pour une nomenclature prévue à 9000 dès cette année.

Pire, en police judiciaire, le nombre d'officiers dépasse de 30 % la nomenclature. En effet, alors que nombre d'entre eux sont limités à des fonctions d'enquêteurs dans des groupes il faut faire place aux ingénieurs !

En outre, les chefs SRIJ, pourtant de niveau 4, ne seraient plus pourvus à l'avancement et tant pis s'ils ont des adjoints capitaines méritants qui attendaient leur tour pour être promus.

C'est inacceptable pour les services : comment imaginer que dans les services actifs, au plus près d'une activité opérationnelle H24, des ingénieurs puissent avoir comme adjoints des capitaines ou des lieutenants de police qui, eux, sont formés au commandement, au management, à l'investigation judiciaire et à l'expertise supérieure ?

C'est inacceptable pour les métiers : Exit la polyvalence, la disponibilité et l'acquis des expériences judiciaires et d'enquêtes sur le terrain. Les policiers d'un service de PJ deviendront « *personae non gratae* » au cœur même de leur métier et pour faire du commandement à la tête d'un SRIJ, on utilisera un expert en ADN !!!

Quelle sera la prochaine étape ? Sans doute le basculement de tous les services d'identité judiciaire dans une direction d'emploi indépendante, excluant les actifs, échappant au contrôle des directions opérationnelles et en particulier de la DCPJ ?

Dans ces conditions, autant supprimer dès aujourd'hui le "P" de la PTS !

Avant de penser à supprimer des postes d'officiers, la priorité de l'administration devrait être de respecter ses engagements d'un accroissement des postes de chefs de service dans un effectif à 9000 officiers, en concrétisant les propositions du SNOP/SCSI sur des mesures incitatives de dégageant des cadres.